## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**IDENTIFIANT CREANCIER SEPA** 

Type de contrat :			FR06ZZZ532820
Merci de cocher pour quelle facturation  ☐ Le Multi Accueil et la Halte Garderie ☐ Le Périscolaire ☐ L'Accueil de Loisirs ☐ Le Centre Musical	vous souhait	ez le prélèvement :	DE GATIME.
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la C banque pour débiter votre compte, et votre banque à de GATINE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre bar avec elle. Une demande de remboursement doit être pré dans les 8 semaines suivant la date de débit de vo	ébiter votre compt nque selon les col sentée :	e conformément aux instruction nditions décrites dans la conver	ns de la COM COM VAL DE
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	-	DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom, prénom : Adresse :	1	Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE	
Code postal : Ville : Pays :		Adresse : 20 Rue de l'Epar Code postal : 79160 Ville : Coulonges sur l'Autiz Pays : France	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)		IDENTIFICATION INT	ERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC
BAN III III III III III III III			
<u>Type de paiement</u> : Paiement récurrent/répétitif	Y		
igné à : Signature :			
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE MEME ET LE CAS ECHEANT) : Nom du tiers débiteur :	DUQUEL LE PAIE	MENT EST EFFECTUE (SI DIFFE	ERENT DU DEBITEUR LUI-

## JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

## Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par La COM COM VAL DE GATINE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la COM COM VAL DE GATINE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.